

**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION
 AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA**



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

FONCTIONNEMENT

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances pour 2022 qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2023 le contrat de ville de la Métropole de Lyon pris pour la période 2015-2020 ainsi que la convention locale d'application de la ville de Vaulx-en-Velin pour 2015-2020 ;

Vu la note d'information conjointe du ministère de l'intérieur et des outre-mer et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 13 février 2023 relative à la répartition de la dotation politique de la ville pour 2023 ;

Vu la demande de financement présentée par le bénéficiaire ;

ENTRE :

L'État, représenté par Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
 Préfète du département du Rhône

d'une part,

ET

La commune de Vaulx-en-Velin
 Représentée par Mme Hélène GEOFFROY, maire de la commune de Vaulx-en-Velin
 Adresse : Hôtel de Ville – Place de la Nation – 69120 Vaulx-en-Velin
 Dénommée ci-après « le bénéficiaire »

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par la présente convention, l'État s'engage à subventionner les projets suivants :

- **Activ'été 2023**
- **Accueil, animation et organisation d'activités d'actions et d'évènements pour les jeunes vaudais de 11 à 25 ans**
- **Centre Culturel Charlie Chaplin/Pôle Spectacle Vivant : développement de la pratique artistique et culturelle des jeunes**
- **Médiathèque-Maison de quartier - Hors les murs**
- **Commémorations de la ville de Vaulx-en-Velin**
- **Médiathèque-Maison de quartier – développement du Fablab de l'Atelier**

présentés par le bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville en 2023.

Article 2 : Descriptif des projets subventionnés et des objectifs poursuivis

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les projets suivants :

Intitulé de l'opération	Projets	Objectifs au regard de la convention locale d'application	Date prévue de commencement de réalisation	Date prévue d'achèvement de réalisation
Activ'été 2023	fonctionnement	1. Soutenir et développer la dynamique sportive sur la ville, tout en facilitant l'accès à des activités culturelles et artistiques. 2. Investir et tranquilliser l'espace public par des manifestations culturelles, sportives et relatives à la vie sociale. 3. sensibiliser le public aux questions de développement durable, la parentalité et à l'engagement citoyen.	07/07/2023	16/08/2023

Accueil, animation et organisation d'activités d'actions et d'évènements pour les jeunes vaudais de 11 à 25 ans	fonctionnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Investir l'espace public par des manifestations culturelles, sportives et relatives à la vie sociale. 2. Privilégier l'accès aux actions de formation qualifiante en direction des demandeurs d'emploi issus de quartiers prioritaires et notamment des jeunes 3. Soutenir les initiatives innovantes de promotion de la citoyenneté développées auprès du public jeune. 	01/01/2023	31/12/2023
Centre Culturel Charlie Chaplin/Pôle Spectacle Vivant : développement de la pratique artistique et culturelle des jeunes	fonctionnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir la culture et l'expression artistique comme levier du développement social et de l'insertion 2. Promouvoir la citoyenneté et lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations 3. Égalité Femmes – Hommes 	01/01/2023	31/12/2023
Médiathèque-Maison de quartier - Hors les murs	fonctionnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aller à la rencontre des habitants sur l'espace public, en pieds d'immeuble et favoriser la connaissance des publics les plus éloignés et/ou les plus isolés 2. Animer le quartier en proposant des temps d'animation ponctuels, spontanés et à plus petite échelle, favorisant ainsi les échanges et le tissage de liens entre les publics 3. Faciliter le lien social, la rencontre et les échanges pour mieux vivre ensemble sur le quartier 	01/06/2023	30/11/2023
Commémorations de la ville de Vaulx-en-Velin	fonctionnement	<p>Connaître et partager les faits historiques et la place des Vaudais dans cette histoire</p> <p>Sensibiliser et impliquer la jeunesse dans cette action intergénérationnelle</p> <p>Participer aux événements commémoratifs et mémoriels</p> <p>Transmettre et partager l'histoire de la ville en lien avec l'Histoire</p> <p>Soutenir les défis mémoriels</p>	25/02/2023	11/11/2023
Médiathèque-Maison de quartier – développement du Fablab de l'Atelier	fonctionnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'orientation "apprentissage par le faire" de l'Atelier au sein d'un espace dédié 2. Favoriser l'appropriation de toutes et tous de l'espace fablab et de ses usages 3. Ouvrir le champ des possibles en accompagnant les projets créatifs et en concrétisant les envies de chacun grâce aux machines à commandes numériques et aux compétences inhérentes 	01/01/2023	31/12/2023

Article 3 : Dispositions financières

L'État s'engage, au titre de l'année 2023, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention représentant un **montant total de 485 000,00 €** ainsi réparti :

- **n° 1 "Activ'été 2023 "** à hauteur de 62,80% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 414 000,00€ (TTC) pour l'année 2023, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **260 000,00 €**.

- **n° 2 "Accueil, animation et organisation d'activités d'actions et d'évènements pour les jeunes vaudais de 11 à 25 ans"** à hauteur de 45,48% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 241 860,00 € (TTC) pour l'année 2023, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **110 000,00 €**.

- **n° 3 "Centre Culturel Charlie Chaplin/Pôle Spectacle Vivant : développement de la pratique artistique et culturelle des jeunes"** à hauteur de 30,93% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 210 129,00 € (TTC) pour l'année 2023, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **65 000,00 €**.

- **n° 4 "Médiathèque-Maison de quartier - Hors les murs"** à hauteur de 59,70% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 16 750,00 € (TTC) pour l'année 2023, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **10 000,00 €**.

- **n° 5 "Commémorations de la ville de Vaulx-en-Velin"** à hauteur de 44,12% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 68 000,00 € (TTC) pour l'année 2023, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **30 000,00 €**.

- **n° 6 "Médiathèque-Maison de quartier – développement du Fablab de l'Atelier"** à hauteur de 40,00% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 25 000,00 € (TTC) pour l'année 2023, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **10 000,00 €**.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention :

La subvention sera versée au bénéficiaire, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et en une seule fois.

Un bilan technique et financier de l'opération devra être produit pour chaque action au maximum 6 mois après la fin de l'action.

L'ordonnateur est la préfète du département du Rhône.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes.

L'État se libérera de la somme due au compte ouvert au nom du bénéficiaire.

Intitulé du compte à créditer : Trésorerie de Vaulx-en-Velin

Nom établissement	Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
BDF LYON	30001	00497	E691 0000000	15

Article 5 : Durée de la Convention :

La présente convention est établie jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 6 : Engagements de la commune :

L'emploi de la subvention est soumis au contrôle de l'État. Le bénéficiaire de la subvention doit l'utiliser conformément aux modalités décrites à l'article 2 et répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée à cette fin par l'administration.



Article 7 : Clause de reversement

En cas de non-exécution de l'action décrite à l'article 2, le bénéficiaire sera amené à reverser à l'État la totalité de la subvention perçue. En cas d'exécution partielle ou imparfaite du projet, le reversement sera dû proportionnellement à la part non exécutée.

Article 8 : Litiges

Tout litige relatif à la subvention attribuée par la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Pour l'État,
 La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
 préfète du département du Rhône,

Pour le bénéficiaire,
 Madame la maire,

Hélène GEOFFROY

Annexe technique et financière

Intitulé de l'opération :

Projet n°1 : Activ'été 2023

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats	59 000,00 €	DPV	260 000,00 €
Locations	150 000,00 €	Ville	154 000,00 €
Charges de personnel	205 000,00 €		
Total TTC	414 000,00 €	Total	414 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°2 : Accueil, animation et organisation d'activités d'actions et d'évènements pour les jeunes vaudais de 11 à 25 ans

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats	64 345,00 €	DPV	110 000,00 €
Déplacements, missions	32 515,00 €		
Charges de personnel	145 000,00 €	Ville	131 860,00 €
Total TTC	241 860,00 €	Total	241 860,00 €

**Intitulé de l'opération :**

Projet n°3 : Centre C
Spectacle Vivant : développement
artistique et culturelle des jeunes

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats études, prestations, fournitures	122 263,00 €	DPV	65 000,00 €
Services extérieurs	13 078,00 €	Région	19 355,00 €
Autres services extérieurs	17 473,00 €	Métropole de Lyon	21 662,00 €
Charges de personnel	57 315,00 €	Ville	91 309,00 €
		Vente	12 803,00 €
Total TTC	210 129,00 €	Total	210 129,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°4 : Médiathèque-Maison de quartier -
Hors les murs

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10 000,00 €	DPV	10 000,00 €
Charges de personnel	6 750,00 €	Ville	6 750,00 €
Total TTC	16 750,00 €	Total	16 750,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°5 : Commémorations de la ville de
Vaulx-en-Velin

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats études/prestations et fournitures	19 400,00 €	DPV	30 000,00 €
Locations	3 600,00 €	Ville	38 000,00 €
Charges de personnel	45 000,00 €		
Total TTC	68 000,00 €	Total	68 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°6 : Médiathèque-Maison de quartier -
développement du Fablab de l'Atelier

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats de fournitures	10 000,00 €	DPV	10 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	15 000,00 €	Ville	15 000,00 €
Total TTC	25 000,00 €	Total	25 000,00 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 069-216902569-20230921-V_DEL_230921_16-DE